

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 25 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 18/06/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 18/06/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. DAUDIN Francis à M. GODREAU Bruno
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : Mme HERMENAULT Aurélie

2024/066 – Projet "mobilité douce et solidarité " - soutien financier de AG2R-AGIRC-ARRCO - Convention de Partenariat

Mme le Maire rappelle le projet d'organisation par la Commune d'une journée "mobilité douce et solidarités" le 28 septembre 2024, qui s'inscrit dans le projet d'Écoquartier. Cet événement « Mobilité douce et Solidarité » sera basé sur les liens intergénérationnels et le vivre ensemble. Ce temps fort proposera aux habitants de participer à différentes activités favorisant la vie de quartier (ateliers, balades pour détecter les difficultés de circulation...) animées par les associations locales et par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Les objectifs de cette journée sont de :

- Créer une dynamique autour d'un projet commun,
- Travailler au repérage des habitants les plus fragiles et les plus isolés afin de les impliquer,
- Débuter un diagnostic de trajet du centre bourg jusqu'au périmètre de l'écoquartier (imaginer des circuits inspirants, sécurisants),
- Échanger avec les habitants sur les enjeux et obstacles autour des mobilités douces,
- Identifier des axes de travail pour la conception de l'écoquartier.

Des groupes de travail seront constitués avec ce public pour recueillir des idées et travailler aux futures actions et manifestations.

Ce travail collectif devrait renforcer la cohésion sociale, permettre une prise de conscience de la place des seniors dans la ville, et les impliquer plus largement dans la vie et les projets de cette ville.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 4 550 € TTC.

L'AG2 R La Mondiale s'est engagée à coopérer à la réalisation de ce projet et notamment à allouer à la Commune une subvention de 3 000 €.

Vu le projet de convention de partenariat proposé par l'AG2 R La Mondiale ;

Considérant que le projet d'organisation d'une journée "mobilité douce et solidarités" s'inscrit dans la dynamique du projet d'écoquartier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'organiser une journée "mobilité douce et solidarités" le 28 septembre 2024 comme définie ci-dessus et dont le montant estimatif de la dépense totale s'élève à 4 550 € toutes taxes comprises, répartie comme suit ;

Libellé des postes de dépenses	Montant des dépenses (TTC)
Location vélo smoothie	700,00 euros
Association culture du cœur	1 000,00 euros
Association les petits débrouillards	1 000,00 euros
Frais de déplacement	100,00 euros
Communication : réalisation, diffusion plaquettes et affiches Presse	750,00 euros
Achats pour vélo smoothie, bouteilles d'eau	500,00 euros
Réalisations lots/cadeaux type goodies	500,00 euros
TOTAL des dépenses	4550, 00 euros

- d'approuver le plan de financement ci-après :

LIBELLE	MONTANT DEPENSES TTC	MONTANT RECETTES
Dépenses	4 550 €	
Recettes		
AG2 R La Mondiale (65,93 %)		3 000 €
MSA (14.07 %)		640 €
Sous-total		3 640 €
Commune (20 %)		910 €
TOTAL	4 550 €	4 550 €

- d'accepter le versement d'une subvention de 3 000 € par AG2 R La Mondiale pour financer ce projet ;

- de solliciter une subvention auprès de la MSA d'un montant de 640 €

- d'approuver le projet de convention de partenariat entre la Commune et l'AG2 R La Mondiale ;

- d'autoriser Mme le Maire à signer la présente convention avec AG2 R La Mondiale et tout autre document se rapportant à cette affaire et se rapportant à l'aide de la MSA;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie le 27/06/2024
Le Maire
Monique TROTTIN



Secrétaire de séance
Mme HERMENAULT Aurélie